

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

*Remplacement d'une
conseillère municipale et
renouvellement des membres
de la commission de contrôle
des listes électorales*

Date de la
convocation
du Conseil municipal

22 septembre 2022

SG-2022/09 - 02

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

06/10/2022

*Par délégation du Maire,
La P&S,
E. Corbier*

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20220928-2022-09-02D-DE
Date de réception en préfecture : 05/10/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT HUIT du mois de SEPTEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 22 septembre.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CAN, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mme HENRI à Mme BENABI,

Absent excusé : M. CHAKOUR,

Absents (es) non excusés (es) : Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, YOUNSSI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 20

Le Conseil municipal, dans sa séance d'installation du 3 juillet 2020 et par la délibération référencée SG 2020/07-13, a procédé à la création de la commission de contrôle des listes électorales conformément à la réglementation.

Cependant, du fait de la démission de Mme Emilie LAVALT de sa fonction de conseillère municipale en date du 13 juin 2022 et de l'installation en date du 29 juin 2022, de Mme Martine PFEIFFER'OVA, il y a lieu de procéder à un nouvel ajustement de ladite commission.

Cette désignation devant respecter la représentation à la proportionnelle et le groupe « *Rassemblement pour Vernouillet* » n'ayant qu'un représentant, il est proposé la candidature de Mme Martine PFEIFFER'OVA pour siéger en tant que titulaire et suppléante.

Pour mémoire, la composition actuelle de la commission est la suivante :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- De 2 conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

- En cas d'égalité en nombre de sièges entre plusieurs listes, l'ordre de priorité est déterminé par la moyenne d'âge la plus élevée des conseillers municipaux élus de chaque liste.

Les nominations des conseillers municipaux au sein des commissions doivent avoir lieu au scrutin secret mais il est possible d'y déroger si l'unanimité des conseillers décide de procéder au scrutin public.

	Prénom - Nom du Titulaire	Prénom - Nom du Suppléant
1 ^{ère} liste	Jean-Pierre RICHARD	Ludovic LOUDIERE
	Nicole MONTIGNY	Josiane EMOND
	Nadia HENRI	Khalid CHAKOUR
2 ^{ème} liste	Najia BOUADLA-ABDI	Françoise REPARAT
3 ^{ème} liste	Martine PFEIFFER'OVA	Martine PFEIFFER'OVA

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de procéder à la nomination des membres au scrutin public,

ACCEPTTE de nommer Mme Martine PFEIFFER'OVA en tant que titulaire au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.